



25 mars 2024

**F3SCT ET CST DU 21 MARS 2024**

**Déclaration à la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)**

**Projet de relocalisation du service du standard durant les travaux**

Des travaux liés à la construction de l'extension du centre administratif démarreront prochainement à proximité du standard.

De plus, des travaux de réhabilitation sont également programmés au niveau -1, à compter de 2026.

Afin de garantir un environnement de travail compatible avec les missions d'accueil téléphonique, il est proposé de relocaliser les 9 postes de travail impactés sur le site Fustel.

Le choix des locaux s'est fait en concertation avec les agents qui bénéficieront de postes de travail attribués et non plus mutualisés. L'espace sera plus grand, une salle de convivialité mise en place et un coin détente aménagé.

La **CFDT** avait relayé la demande des agents de pouvoir bénéficier de la pose de climatisation dans leur local, au regard de la surchauffe des PC, dans un espace mutualisé situé au 4<sup>ème</sup> étage (sous les combles). Leur demande a été retenue.

De plus, la **CFDT** rappelle que les locaux du 4<sup>ème</sup> étage nécessitent également un suivi de l'entretien de l'ascenseur qui leur permet d'accéder à leur espace de travail.

La **CFDT** a voté pour.

**Réaménagement des bureaux du Service Péricolaire et Éducatif (SPE) (1<sup>er</sup> étage) et mise en place de bureaux partagés du Service Patrimoine Enfance et Éducation (SPEE) (2<sup>ème</sup> étage), au 38 RH**

Les locaux du service au 1er et au 2<sup>ème</sup> étage de l'aile B du 38RH vont être réaménagés. L'objectif est de mieux employer la surface disponible pour les agents présents.

Au service périscolaire (1er étage), il s'agit de faire au mieux dans un espace contraint. Ainsi les locaux seront réagencés en conservant les postes de travail individuels tout en mettant en place un zonage « métiers ».

Les postes de travail seront mieux isolés de la circulation centrale, le but étant de rendre les espaces plus confortables et mieux éclairés.

Ce service accueille 25 agents, pour la **CFDT** à terme il faudra envisager de trouver des locaux supplémentaires afin que les agents aient de bonnes conditions de travail.



# A L'EUROMÉTROPOLE

## Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

Au service patrimoine (2<sup>ème</sup> étage), il s'agit de réduire le nombre de postes de travail individuels pour une utilisation mutualisée qui libère de l'espace permettant de créer un espace de convivialité.

Ce projet est réalisable en tenant compte du télétravail des agents.

Les postes de travail seront aussi mieux isolés de la circulation centrale.

Ces 2 projets ont été menés en concertation avec les agents.

La **CFDT** a voté pour.

### **Neuhof A /Alice Mosnier : locaux agents + logement de fonction du responsable technique de site (RTS)**

L'Eurométropole a acquis une maison mitoyenne au groupe scolaire route d'Altenheim.

Cette maison va permettre d'aménager un logement pour le RTS (actuellement le RTS est non logé), ainsi qu'un atelier.

Les locaux des agents d'entretien seront transférés dans ce nouveau bâtiment avec la création de vestiaires, de sanitaires, d'un local de détente, d'un espace lingerie et d'un local ménage.

Une salle de détente avec rangement ainsi que des casiers vestiaires dédiés seront aménagés pour les ATSEM et les animateurs dans le cadre de cette opération.

Les travaux comprendront la mise aux normes du bâtiment qui est ancien ainsi qu'une scission en 2 entités, une pour le logement et une pour l'école.

Le projet s'est fait en concertation avec les agents, toutes leurs demandes ont été prises en compte.

Pour la **CFDT**, ce projet devrait permettre d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents.

La **CFDT** a voté pour.

### **Relocalisation du Service Périscolaire et Éducatif au 24 rue du 22 Novembre**

L'antenne GKCV (Gare-Krutenau-Centre-Ville) du service Périscolaire et Éducatif doit libérer ses locaux actuels et donc être relocalisée.

En effet, cette antenne est actuellement au 2<sup>ème</sup> étage du 33 rue Kageneck qui va être dédiée au Centre Médico-Social dans le cadre d'un regroupement d'agents puisque le CMS occupe déjà le 1<sup>er</sup> étage à cette même adresse.

Après plusieurs visites associant 2 agents de l'antenne GKCV il apparaît que les locaux du 3ème étage au 24 rue du 22 novembre pourraient convenir.

Ce projet concerne une quinzaine d'agents. Chaque étape du projet a été validée à l'unanimité.

Les conditions de travail des agents seront améliorées avec l'aménagement d'une salle de réunion, de bureaux individuels, d'un bureau partagé, d'un bureau pour la permanence quotidienne, d'un local de stockage pour le matériel pédagogique et d'une kitchenette.

Un travail a été mené pour le confort acoustique, de larges baies vitrées apportent de la lumière naturelle et les sols ont été remis à neuf.

La nouvelle localisation est centrale et les agents peuvent bénéficier d'une offre de restauration collective de proximité.

Des ajustements sont encore à prévoir avec la DAP (Direction de l'Architecture et du Patrimoine).

La **CFDT** a voté pour.



# A L'EUROMÉTROPOLE

Formation Spécialisée en matière de Santé,  
Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT)

## Relocalisation du Service Juridique au 24 rue du 22 Novembre

L'immeuble de la rue de Berne étant vendu, les services restants doivent être relocalisés.

Ainsi le service juridique va occuper les locaux au 24 rue du 22 novembre.

Pour la **CFDT**, ce déménagement est nécessaire d'autant que les conditions de travail des agents n'étaient pas optimales. Pour mémoire, ce service était installé à titre provisoire depuis... 1997.

Les conditions de travail des agents seront améliorées grâce à l'aménagement sur un même plateau d'une bibliothèque centrale, de deux salles de réunion, d'une kitchenette, d'une salle d'archives vivantes, de bureaux individuels et partagés.

Les agents ont été concertés sur le choix des locaux et du mobilier. Des ajustements sont encore à prévoir avec la DAP.

La **CFDT** a voté pour.



## Comité Social Territorial (CST)

### Déclaration au Comité Social Territorial (CST)

#### Projet de service aménagement espace public

Le projet d'organisation du service Aménagement de l'Espace Public (AEP) qui nous est soumis se situe dans le prolongement du projet de direction présenté en CST en mars 2023.

Il pose à la fois un diagnostic et rappelle les facteurs qui ont dicté la nécessité de repenser l'organisation de ce service. Nous ne reviendrons pas sur les principes d'évolution et les résultats attendus, ils ont été bien détaillés.

Parmi les raisons invoquées, la **CFDT** retient la mise en œuvre de la politique volontariste de la collectivité déclinée par les plans vélos (qualifiés de « particulièrement complexes »), le plan canopée ainsi que la déminéralisation des espaces.

Il est fait mention également de la nécessité de réinterroger l'évolution des métiers et leur attractivité, de redistribuer les missions (notamment d'encadrement), de donner au service une dimension qui soit humaine et gérable, de stabiliser les effectifs ainsi que l'organisation.

La **CFDT** note qu'une démarche qualité de vie au travail a été initiée en parallèle en y associant les agent-es et englobant toute une démarche d'accompagnement de ces derniers.

La **CFDT** portera donc une attention particulière aux impacts de ce projet sur l'organisation et les ressources.

En effet, nous relevons, avec une certaine inquiétude, à la fois le volume important de projets du plan vélo pilotés par le service et leur grande complexité, nécessitant manifestement de déployer des pratiques expérimentales au sein de ce même service.

Ceci, dans un contexte de relatif déficit d'attractivité et un climat de métiers en tension (Cf. : les métiers du pilotage opérationnel).

# A L'EUROMÉTROPOLE

## Comité Social Territorial (CST)

La **CFDT** note ainsi la suppression de 3 postes d'assistants qui seront transférés vers les chefs de projet, pilotes d'opérations ou maitres d'œuvre ainsi que la suppression d'un technicien de maîtrise d'ouvrage vacant ; ceci pour, en parallèle, recréer deux postes de chef de projet et un de technicien affecté au service Aménagement structurants et hydrauliques (SASH).

Si les motivations de ces créations/suppressions/recalibrages répondent à la complexification des missions et participent d'une forme d'attractivité, la **CFDT** déplore toutefois la disparition programmée des postes de catégorie C qui doivent, nous le rappelons, rester une porte d'entrée dans la collectivité...

La **CFDT** a voté pour.

### Projet de réorganisation service imprimerie

Le projet de réorganisation de l'imprimerie fait partie de ceux qui étaient attendus de la part des agent-es.

Attendu car c'est un service en pleine mutation, à la fois dans l'évolution stratégique et dans les technologies et, de fait, qui requestionne les missions des agent-es.

La **CFDT** se félicite de ce que les tensions qui existaient dans ce service semblent s'apaiser et que le climat de travail redevienne serein.

Les agent-es ont en effet été associés aux concertations qui se sont tenues en marge de ce projet d'organisation, ce qui a permis de redéfinir les missions et le périmètre de chacun-e.

La réflexion a certes porté sur les process, l'évolution des outils mais aussi sur le savoir-être et les valeurs, importantes aux yeux des agent-es, le développement des compétences, les fonctions managériales, le temps de travail.

À l'issue de cette réflexion, on se dirige donc vers un redimensionnement des équipes, un redéploiement des effectifs au regard des nouveaux enjeux du service. Bref, une mise en adéquation des besoins/ missions/ moyens.

Dans cette logique, 5 postes de catégorie C seront recalibrés en B (suite à des suppressions ou transformations) et un poste rendu à la DRH en compensation de ces mêmes recalibrages.

Pour la **CFDT**, cette organisation paraît globalement équilibrée (à effectifs quasi constants) entre les ateliers accueil, pré-presse, impression numérique, offset et reliure. Nous notons au passage que l'accent est mis sur l'encadrement de proximité, ce qui va dans le sens d'une reconnaissance de l'expertise de terrain et de l'expertise métier.

En conclusion, la **CFDT** souhaite vivement que ce projet d'organisation, en dehors des seuls enjeux opérationnels et stratégiques, réponde aux attentes des agent-es.

La **CFDT** a voté pour.



**Syndicat CFDT – Intercro  
de l'Eurémétropole de STRASBOURG**

**Locaux :** Immeuble de la Bourse - 1er étage

**Tél. :** 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

**Messagerie :** syndicat.cfdt@strasbourg.eu

**Adresse postale :**  
1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX



Ne pas jeter sur la voie publique